

**CANEVAS**

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

**Souscription d’assurances construction pour les opérations de construction de la piscine Bougainville et les travaux du batiment PEM Gèze**

Ce canevas rassemble l’ensemble des éléments demandés à l’article 5.1 du Règlement de la consultation. Il permet à l’acheteur d’analyser les capacités financières et professionnelles des candidats.

L’utilisation du présent canevas n’est pas obligatoire. Les informations demandées à l’article 5.1 du Règlement de la consultation peuvent être transmise sur tout support.  
**Si ce canevas est utilisé, il dispense de la remise des DC1 et DC2 ou du DUME.**

Remarque : Il n’est pas demandé, au stade du dépôt de la candidature, la transmission des attestations de régularité de la situation fiscale et sociale. Ces pièces seront demandées uniquement à l’attributaire du marché.

**A – Identification de l’acheteur**

ETABLISSEMENT PUBLIC D’AMENAGEMENT EUROMEDITERRANEE

L'Astrolabe - 79 boulevard de Dunkerque

13002 Marseille

**B – Objet de la consultation**

La présente candidature est présentée pour la consultation « Souscription d’assurances construction pour les opérations de construction de la piscine Bougainville et les travaux du batiment PEM Gèze »

Lot 1 : Assurance dommage-ouvrage (DO) / Constructeur Non réalisateur (CNR) pour la piscine Bougainville

Lot 2 : Assurance tous risques chantier (TRC) pour la piscine Bougainville

Lot 3 : Assurance dommage-ouvrage (DO) / Constructeur Non réalisateur (CNR) pour le batiment PEM Gèze

Lot 4 : Assurance tous risques chantier (TRC) pour le batiment PEM Gèze

**C – Engagements du candidat individuel ou de chaque membre du groupement**

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l’honneur ne pas entrer dans l’un des cas d’exclusion prévus aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=B81BA950929BDC11249DDF8C185D1DE4.tplgfr42s_2?idSectionTA=LEGISCTA000037703589&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000037703603&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401) du code de la commande publique (\*).

Afin d’attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n’est pas dans un de ces cas d’exclusion, cocher la case suivante :

(\*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=B81BA950929BDC11249DDF8C185D1DE4.tplgfr42s_2?idSectionTA=LEGISCTA000037703589&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000037703603&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=B81BA950929BDC11249DDF8C185D1DE4.tplgfr42s_2?idSectionTA=LEGISCTA000037704215&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

**En cas de groupement, les parties D et E ci-dessous sont à multiplier pour chacun des cotraitants.**

Rappel : Un intermédiaire (Agent Général ou Courtier) peut intervenir comme simple représentant de l’assureur sans être partie prenante du groupement (le mentionner sur l’acte d’engagement).

Dans ce cas, il n’est pas nécessaire de transmettre les informations relatives aux capacités juridique, financières et professionnelles de l’intermédiaire. Devra être transmis dans le dossier de candidature un mandat de l’organisme porteur de risque pour l’intermédiaire autorisant ce dernier à le représenter dans le cadre de cette consultation et signer le cas échéant pour son compte l’acte d’engagement.

**D – Renseignements relatifs à la capacité économique et financière du candidat individuel ou du membre du groupement**

**Chiffres d’affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Exercice du ..................  au .................. | Exercice du ..................  au .................. | Exercice du ..................  au .................. |
| Chiffre d’affaires global (ne remplir que pour les exercices pour lesquels ce renseignement est demandé par l’acheteur) |  |  |  |
| Part du chiffre d’affaires concernant les services, objet du marché | % | % | % |

Lorsque les informations sur le chiffre d’affaires ne sont pas disponibles pour la totalité de la période demandée, indication de la date à laquelle l’opérateur économique a été créé ou a commencé son activité : …./…………./……

**E – Renseignements relatifs à la capacité technique et professionnelle du candidat individuel ou du membre du groupement**

**Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé**

*Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique (attestations ou déclarations à joindre au présent canevas).*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Objet | Montant | Date | Destinataire |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

(\*) en cas de groupement, cette partie est à multiplier pour chacun des cotraitants.

**+ Pièces à joindre :**

**🞏 La justification de l’agrément administratif délivré par l’ACPR** (autorité de contrôle prudentiel et de résolution) pour l’assureur, en application de l’article L321-1 du code des assurances. L’organisme, qui porte et provisionne le risque, doit établir qu’il dispose de l’agrément indispensable pour le domaine d’assurance concerné.

**🞏 L’attestation d’inscription à un registre des intermédiaires en assurance** (attestation d’inscription à l’ORIAS ou tout autre certificat équivalent) conformément aux articles L.511-1, L.512-1 et R512-1 du code des assurances.